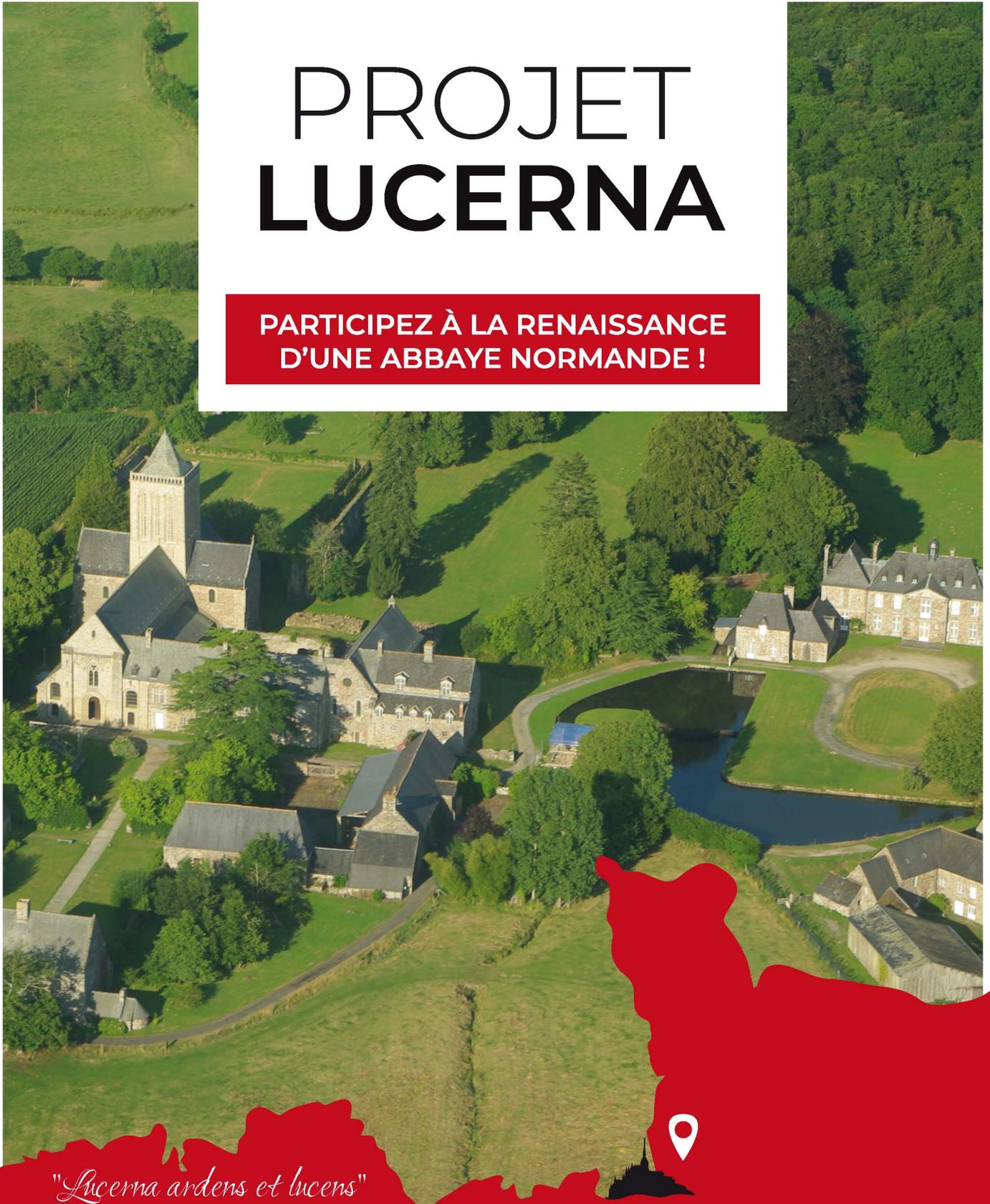


# Abbaye de La Lucerne



## PROJET LUCERNA

**PARTICIPEZ À LA RENAISSANCE  
D'UNE ABBAYE NORMANDE !**



*"Lucerna ardens et lucens"*

In 5,35



# SOMMAIRE

---

## **L'abbaye de la Lucerne 3**

- Un peu d'histoire 3
- L'œuvre de l'abbé Lelégard 4
- La Fondation Abbaye de La Lucerne 6
- Le Centre spirituel et culturel 7

## **Le Projet Lucerna 9**

- 2023 : lancement de la rénovation du moulin 9
- Budget et financement 10

## **Comment participer au Projet Lucerna ? 12**

# UN PEU D'HISTOIRE

## UNE DES PLUS ANCIENNES ABBAYES DE PRÉMONTRÉS...

Fondée en 1143 par Hasculfe de Subligny, une communauté de chanoines réguliers se développe sous l'épiscopat du Bienheureux Achard (1161-1171). Evêque d'Avranches après avoir été abbé de Saint-Victor à Paris, grand foyer intellectuel du XII<sup>e</sup> siècle, Achard repose aujourd'hui dans l'église abbatiale de La Lucerne dont il bénit la première pierre en 1164.

Après avoir fondé quatre abbayes prémontrées (Mondaye, Ardenne, Beauport, Cerisy-Belle-Étoile), La Lucerne subit les assauts de la guerre de Cent ans et des guerres de Religion mais se releva toujours.

## ...VERS LA RUINE

On estime à 650 le nombre de chanoines qui ont fait de La Lucerne un lieu de rayonnement liturgique et missionnaire, jusqu'à la Révolution française où elle est vendue comme bien national. L'abbaye est ensuite transformée en filature de coton (destruction du bas-côté sud de la nef de l'église abbatiale et d'une partie du cloître pour construire un aqueduc) puis en scierie de pierre. Les bâtiments conventuels Est et Sud sont partiellement démolis à partir de 1836 et un pilier de la nef de l'église abbatiale s'effondre, entraînant avec lui la voûte sur croisées d'ogives.

# LE DÉBUT DE LA RENAISSANCE

## L'ŒUVRE PATRIMONIALE DE L'ABBÉ LELEGARD

Après avoir fait classer une bonne partie du site au titre des Monuments historiques en 1928, Gabrielle Decauville donne une partie de l'abbaye en 1959 à l'abbé Marcel Lelégard (1925-1994) qui entreprend la sauvegarde des bâtiments et y rétablit une vie spirituelle. En 1981, il crée la Fondation Abbaye de La Lucerne d'Outremer, reconnue d'utilité publique, afin que se poursuive la restauration de cette oeuvre patrimoniale. En 1987, il croise la route de Pascal Thomas. Maître maçon depuis plus de trente ans, ce passionné reconstruit l'abbaye de ses mains.



L'abbé Lelégard (1959)



Cellier et réfectoire en ruine



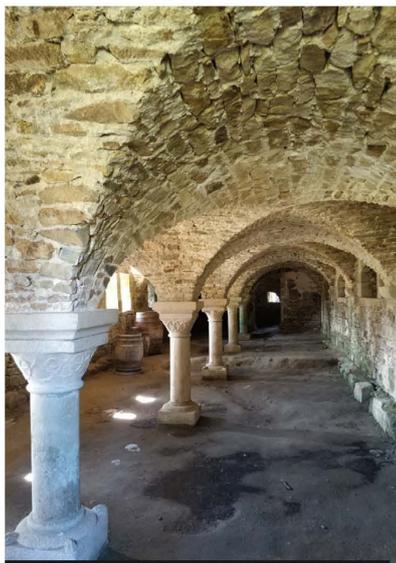
Réfectoire reconstruit



Extérieur Intérieur



En 1961, il achète le Logis abbatial du XVIII<sup>e</sup> siècle



Celliers du XII<sup>e</sup> siècle restaurés en 1993



Orgues classées du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle

## L'ŒUVRE SPIRITUELLE DE L'ABBÉ LELEGARD

Se tournant vers Mondaye, abbaye prémontrée toujours vivante fondée par La Lucerne en 1202, l'abbé Lelegard crée avec le Père Louis Bouyer la Fraternité canoniale de l'Abbaye de La Lucerne en 1964 qui perpétue en ce lieu l'esprit de saint Norbert, en vue d'y rétablir une communauté permanente. Il fait aussi de La Lucerne un lieu de conservation et de transmission des traditions liturgiques ancestrales.



Cérémonie en l'église abbatiale le 19 juillet 1970



Le chœur de l'église abbatiale

# LA FONDATION ABBAYE DE LA LUCERNE POURSUIT L'OEUVRE DE RECONSTRUCTION

Au décès de l'abbé Lelégard en 1994, sa soeur Yvonne reprend le flambeau pour achever la restauration du réfectoire et de la nef de l'église abbatiale puis le colombier et la maison des cygnes. En 2001, la Fondation achète le moulin.

En 2020, Monsieur Christian Moufle, président de la Fondation à la suite de Mademoiselle Lelégard, lance le projet de restauration des toitures du transept et du choeur de l'église abbatiale.

Ce projet, retenu par la Mission Bern, bénéficie du loto du patrimoine en septembre 2021.

Parallèlement, la restauration de l'entrée de la salle du chapitre, prévue en 2023, bénéficie du soutien du Club des Mécènes de la Manche et de la Fondation du Patrimoine.



2019



Le colombier

## RESTAURATIONS RÉCENTES



La maison des cygnes

# LE CENTRE SPIRITUEL ET CULTUREL

Le 8 septembre 2022, Monseigneur Le Boulc'h, évêque de Coutances et Avranches, installe à l'abbaye les abbés Guillaume Antoine et Henri Vallançon, leur confiant la mission de poursuivre l'œuvre entreprise et d'y créer un Centre spirituel et culturel.



Depuis, nous chantons chaque jour au chœur de l'abbatiale l'office et la messe en chant grégorien, des familles et des jeunes s'associent à nos activités, des artistes viennent en résidence à l'abbaye, nous avons lancé les Petits Chanteurs de La Lucerne, qui se réunissent chaque semaine...



*"Notre monde est en quête de lieux favorables dans lesquels les personnes puissent librement se poser, prendre distance et hauteur face à leur quotidien, discerner, trouver sens et aspiration."*

Mgr Laurent Le Boulc'h,  
le 8 septembre 2022 à La Lucerne.

# LES OBJECTIFS DU CENTRE SPIRITUEL & CULTUREL

FAIRE DE L'ABBAYE DE LA LUCERNE...

## UN LIEU DE VIE

### ■ LITURGIQUE

- Sous les voûtes de l'abbatiale offrir la prière multiséculaire de l'Église.
- Faire s'élever jour et nuit la beauté du chant grégorien, le plus vaste et le plus ancien patrimoine musical de l'humanité.

### ■ SOCIAL

- S'associer à des familles, des personnes désirant s'enraciner dans un terroir à proximité de La Lucerne pour recréer des relations de voisinage.
- Développer un modèle de vie sobre, attentif aux questions de respect de la nature et de transition énergétique.

## UN LIEU DE TRANSMISSION

### ■ ÉDUCATION

Proposer aux adultes, aux jeunes et aux enfants, des sessions ponctuelles ou des formations régulières :

- Formation spirituelle.
- Formation musicale dispensée par des musiciens professionnels.
- Formation artisanale avec des artisans locaux.
- Formation botanique selon les méthodes traditionnelles.

### ■ RESSOURCEMENT

Accueillir sur place pour un séjour à durée limitée toute personne désirant profiter du cadre liturgique, communautaire et naturel :

- Retraites spirituelles prêchées (Exercices spirituels, retraite biblique, retraite grégorienne...)
- Accueil de pèlerins en marche vers le Mont-Saint-Michel.
- Séjour libre.



## UN LIEU DE CULTURE

### ■ CRÉATION

- Résidences d'artistes (musiciens, compositeurs, peintres, sculpteurs...) leur offrant un cadre propice à la création.
- Enregistrements d'œuvres musicales.

### ■ EVÉNEMENTIEL

- Organisation d'expositions d'art et de concerts.
- Organisation de colloques historiques, artistiques, littéraires, théologiques ou interdisciplinaires.
- Organisation d'événements visant à la valorisation du patrimoine normand.

## UN LIEU D'INNOVATION

### ■ ENERGIE

- Autonomisation énergétique du site avec l'installation de panneaux photovoltaïques.

### ■ RESTAURATION

- Poursuite de la reconstruction des bâtiments de l'abbaye.

# LE PROJET LUCERNA, RÉNOVATION DU MOULIN DE L'ABBAYE POUR ACCUEILLIR LES ACTIVITÉS DU CENTRE

## En 2023

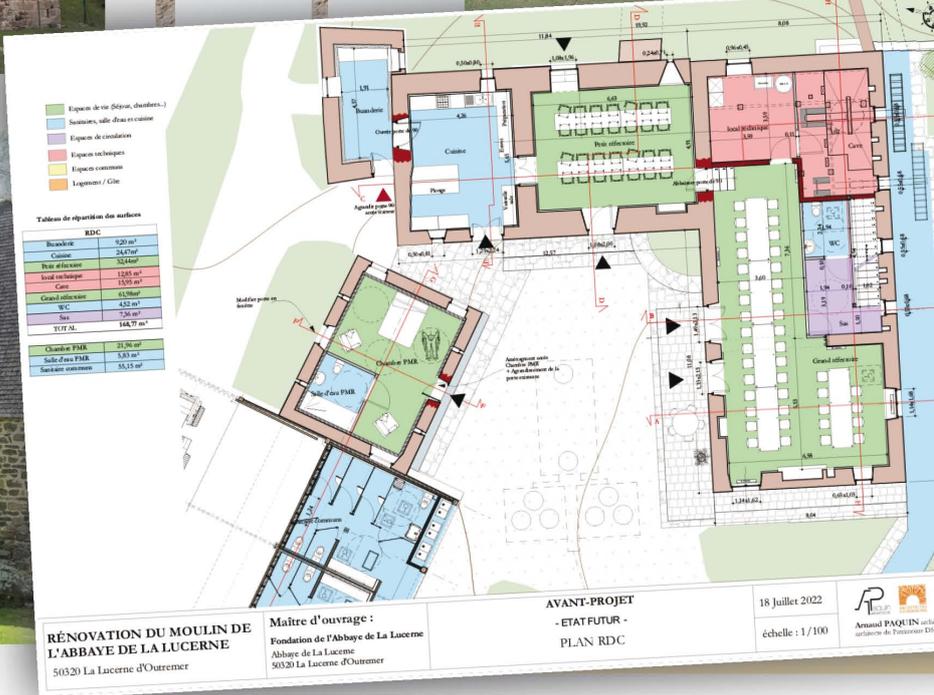
- Aménagement de 24 chambres avec sanitaires intégrés, cuisine et salle à manger, répondant aux normes « Établissement Recevant du Public » (ERP).
- Installation de panneaux photovoltaïques visant à rendre le site énergétiquement autonome.
- Mise en conformité des normes sanitaires en vigueur.
- Équipement d'un espace de bivouac autonome à proximité avec douches, WC et cuisine.
- Création d'un espace de stationnement végétalisé de 32 places.



La moulin avant travaux (vue Ouest)



La moulin avant travaux (vue Est)



RÉNOVATION DU MOULIN DE L'ABBAYE DE LA LUCERNE  
50320 La Lucerne d'Outremer

Maître d'ouvrage :  
Fondation de l'Abbaye de La Lucerne  
Abbaye de La Lucerne  
50320 La Lucerne d'Outremer

AVANT-PROJET  
- ETAT FUTUR -  
PLAN RDC

18 Juillet 2022  
échelle : 1/100



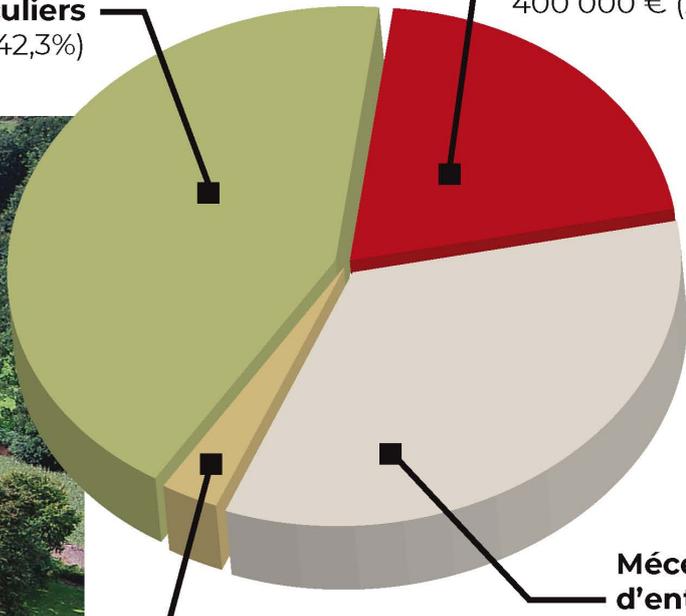
# BUDGET PRÉVISIONNEL : 1 954 000 €

**Dons de particuliers**  
843 000 € (42,3%)

**Fondation Abbaye de La Lucerne**  
400 000 € (20,8%)

**Subventions publiques**  
66 000 € (3,6%)

**Mécénat d'entreprises**  
645 000 € (33,3%)



**DÉJÀ ACQUIS : 400 000€**

**MANQUE : 1 554 000 €**



**NOUVEAU MOULIN DE L'ABBAYE DE LA LUCERNE**  
La Lucerne d'Outremer

**Maitre d'ouvrage :**  
Fondation de l'Abbaye de La Lucerne  
Abbaye de La Lucerne  
50320 La Lucerne d'Outremer

**AVANT-PROJET - ETAT FUTUR - ENSEMBLE COUPES**

18 Juillet 2022  
échelle : 1/200

Arnaud PAQUIN architecte DPLG  
associé de Patrimoine DSA Chaillet

**LE PROJET DE L'ARCHITECTE DU PATRIMOINE ARNAUD PAQUIN**

# DONS & MÉCÉNAT, COMMENT PARTICIPER AU PROJET LUCERNA ?

1

**FAIRE UN DON**  
ponctuel ou régulier  
à la Fondation

2

**NOUS RENCONTRER,**  
pour réfléchir ensemble  
à de possibles collaborations

3

**NOUS FAIRE CONNAÎTRE,**  
auprès de mécènes et d'entreprises  
sensibles au projet



« Je soutiens le projet à l'abbaye de La Lucerne, une des premières abbayes Prémontrées, fondatrice de notre abbaye de Mondaye »

Père François-Marie HUMANN  
Abbé de Mondaye

**JE FAIS UN DON EN LIGNE**  
sur [www.projetlucerna.com](http://www.projetlucerna.com)  
EN SCANNANT CE CODE



OU

J'envoie un chèque à l'ordre de :  
Fondation Abbaye de La Lucerne d'Outremer  
**et adressé à :**  
Projet Lucerna - Abbaye de La Lucerne  
50320 La Lucerne-d'Outremer

OU

J'effectue un virement bancaire :  
**un virement bancaire :**  
IBAN : FR76 1548 9047 0400 0517 7590 148  
BIC : CMCIFR2A

■ **Pour les particuliers assujettis à l'impôt sur le revenu (IR)**, 66% de votre don sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Si cette limite est dépassée, le donateur peut reporter l'excédent sur les cinq années suivantes dans les mêmes conditions.

■ **Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés (IS - IBC)**, 60% du don sont déductibles de l'impôt dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Si cette limite est dépassée, l'entreprise peut imputer l'excédent sur les cinq exercices suivants dans les mêmes conditions.

■ **Pour les contribuables assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)**, 75% du don sont déductibles de l'impôt dans la limite de 50.000 €.



*"Prenons conscience que la restauration de l'abbaye de La Lucerne n'est pas un spectacle auquel nous assistons avec intérêt... Nous avons un rôle à jouer dans cette construction, dans cette restauration, dans ce retour à la vie d'adoration de Dieu."*

Abbé Marcel LELÉGARD,  
Le 19 juillet 1992



**Abbaye  
de  
La Lucerne**

**La Fondation** « Abbaye de la Lucerne d'Outremer », propriétaire des lieux, reconnue d'utilité publique, est partie prenante du projet. Elle est **habilitée à recevoir et défiscaliser les dons.**

En participant au Projet Lucerna, **vous avez l'assurance que les sommes versées seront intégralement utilisées pour les projets** du Centre spirituel et culturel.

✉ [projetlucerna@gmail.com](mailto:projetlucerna@gmail.com) ☎ 07.88.21.83.18 📍

**[www.projetlucerna.com](http://www.projetlucerna.com)**

Fondation Abbaye de La Lucerne d'Outremer  
Abbaye de La Lucerne - 50320 La Lucerne-d'Outremer - +33 (0)2 33 48 83 56  
[fondation@abbaye-lucerne.fr](mailto:fondation@abbaye-lucerne.fr) - [www.abbaye-lucerne.fr](http://www.abbaye-lucerne.fr)  
SIRET 324 378 314 00011